



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



13116943

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 17 JUL. 2013

Marie-Guy
Greffier

Marie-Guy

Greffier assumé

Dénomination : **KRISTAL BELGIUM**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 7530 GAURAIN-RAMECROIX, Rue de Riège, 7

N° d'entreprise : 0474576359

Objet de l'acte : **Transfert du siège social - modification de l'objet social**

D'une assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « KRISTAL BELGIUM », dressée par Maître Philippe DUMON, Notaire résidant à Mouscron, le VINGT HUIT JUIN DEUX MIL TREIZE Il a été voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 7530 Gaurain-Ramecroix, Rue de Riège 7, à 9880 Aalter, Hoge Kouter, 38

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social pour le remplacer, en remplaçant l'article 3 comme suite:

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, exclusivement en son nom personnel et pour son compte personnel:

Vente en gros et en détail de tout appareil électrique, article d'éclairage, matériel radio-électrique, installation de câbles et de divers conduits, placement d'éclairage, placement de système de force motrice et de téléphone, production d'éléments d'éclairages, production d'armature d'éclairage. Réparation de matériel électrique pour l'industrie. Fabrication et placement de panneau publicitaire lumineux.

Le développement, la fabrication et la vente d'éclairage led et commandes électronique: la livraison et distribution d'éclairage décoratif et technique.

Vente en gros et en détail de rouleaux de papiers.

La vente et la location de terminal bancontact.

L'importation et l'exportation, vente en gros et en détail de toute sorte d'articles.

Le fait d'être intermédiaire dans le commerce.

Le commerce des biens immobiliers pour compte propre.

La location des biens immobiliers personnels de la société.

La fonction de bureau de consultation en matière de gestion d'entreprise et de gestion d'activité de management.

Le commerce d'article en hard- et software.

L'organisation des voyages; fournir des avis en matière de voyage et de tourisme en général.

La société agit pour son compte personnel, en consignation, en commission ou comme intermédiaire ou comme représentant.

Elle peut faire toutes activités industrielles, commerciales et financières, fusionner avec d'autres sociétés, existantes ou à constituer, faire des apports et en général faire toutes activités qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social.

A cette fin, la société peut collaborer avec d'autres sociétés, participer dans celles-ci, ou de quelque façon que se soit, directement ou indirectement, prendre des intérêts dans d'autres entreprises.

La société peut également prendre des engagements comme caution ou fournir des cautions à des tiers; en outre prendre et donner en hypothèque ou en gage; y compris le fond de commerce de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

DELIVRE POUR INSERTION AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE.

Déposé en même temps les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature